

## Editorial

Orientations  
2010 -2011

Merci à tous pour la qualité et la participation à nos travaux, en ces temps particulièrement difficiles.

Avant de parler de l'avenir en guise d'orientation je voudrais revenir rapidement sur les élections qui ont eu lieu hier.

Bien sûr je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux collègues Fabien et Emmanuel qui nous rejoignent au BN, ils ont bien compris qu'ils y étaient attendus.

Mais je souhaite réparer un oubli et remercier sincèrement les deux partants.

Eric LEDOS pour son travail efficace et son engagement, il a souhaité passer la main craignant de ne pouvoir être suffisamment disponible dans ses nouvelles fonctions professionnelles.

Anne SCHIRRER pour son travail tout aussi important et constant, même si son entrée dans la section des établissements devrait nous permettre de toujours bénéficier de son engagement.

Ce ne sera pas pour vous surprendre, à l'écoute des rapports des commissions ou des motions que nous avons entendus et votées, que les orientations de l'action du BN pour 2011 se résument en ces quelques points :

- Le suivi des conséquences de la « révolution institutionnelle » vécue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, en particuliers en ce qui concerne notre régime indemnitaire mais aussi les situations individuelles latentes, difficiles voire dramatiques.

- La contribution vigilante, à un rythme raisonnable et aussi maîtrisé que possible à la création du nouveau statut que nous impose l'administration.

## Sommaire

pages

## Editorial

1

## ♦ Orientations 2010-2011

## Vie syndicale

- ♦ Compte rendu de la réunion du BN du 29 septembre 2
- ♦ Compte rendu de la réunion du CN du 30 septembre 3

Compte rendu du  
Congrès

- ♦ Assemblée Générale du 30 septembre 4
  - Rapport moral 4
  - Rapport d'activité du BN 5
  - Débat
- ♦ Assemblée Générale du 1er octobre 7
  - Rapports intermédiaires des commissions
  - Elections au bureau national
- ♦ Assemblée Générale du 2 octobre 7
  - Comptes de résultats et bilan 7
  - Rapport des commissaires aux comptes 8
  - Budget 2011 9
  - Commission CHAMP PROFESSIONNEL 10
  - Commission AFFAIRES CORPORATIVES 10
  - Présentation des MOTIONS et vote 11
  - Propos de Rémi VIENOT, SG de la section des retraités 15
  - Propos de Patrick GONTHIER, SG de l'UNSA-éducation 17

## Hommage à nos collègues disparus

- ♦ Yves PARDONNET 18
- ♦ Gérard ROQUELAURE 19
- ♦ Joël BALAVOINE 19

## Compléments

- ♦ Jeunesse et Sports - 1936-1986 par Michel HELUWAERT 19
- ♦ Photo du groupe des congressistes 2010 20

## Orientations

(suite)

- La préservation de l'identité de notre champ professionnel dans le nouveau statut d'une part, dans le positionnement fonctionnel de chacun des inspecteurs dans les nouveaux services d'autre part.

Une phrase me paraît devoir s'inscrire en préalable de toute déclaration ou initiative à venir :

« Les inspecteurs de la jeunesse et des sports n'ont rien demandé, ils ne doivent rien perdre dans ce changement statutaire ».

La participation active à la rénovation du paysage syndical, tant au sein de notre Fédération qu'avec tous les acteurs représentatifs de notre champ.

Derrière ces quelques mots synthétiques se cache beaucoup de travail, de temps de réunions et de déplacements.

Dès le 23 novembre, date de sa prochaine réunion, le BN sera en ordre de marche.

Toutefois, d'ici là, vue l'urgence, diverses interventions sont prévues comme l'interpellation de la DRH sur les indemnités 2010.

Mais au-delà du BN, chacun d'entre vous doit être acteur de notre activité syndicale, ne serait-ce qu'en nourrissant les différentes enquêtes et sondages régulièrement engagés et qui sont autant d'outils pour argumenter, crédibiliser nos initiatives.

Vous pourrez compter sur le BN pour mettre en œuvre vos orientations, nous savons pouvoir compter sur vous pour le faire.

**Philippe CHAUSSIER**  
Secrétaire général



## Vie syndicale

## Compte rendu de la réunion du Bureau National du 29 septembre

La réunion du bureau national (BN) a été principalement consacrée à l'étude des points suivants :

1. Point de syndicalisation.
2. Organisation détaillée du congrès.
3. Elections aux CTP des DDI et DRJSCS du 19 octobre 2010.

Site internet.

Il a été convenu de réserver à la réunion du conseil national (CN) du lendemain les autres points prévus à l'ordre du jour.

**Point de syndicalisation**

A la date du congrès, une quarantaine de collègues syndiqués en 2009 n'avaient pas encore renouvelé leur cotisation. Cet effectif n'est pas significativement différent des années précédentes. Toutefois le BN a procédé à un large échange sur les raisons qui pourraient amener les collègues à ne plus se syndiquer, ce qui ne pourra s'observer qu'en fin d'année. Y-a-t-il une forme de désapprobation de l'action syndicale ?

Un examen nominatif des collègues concernés, syndiqués, non syndiqués ou non encore renouvelés pour 2010 semble plutôt montrer l'existence ou non d'une « culture syndicale », s'exprimant à des degrés divers, de la simple adhésion au militantisme.

La question sera à reprendre en fin d'année, sur la base du bilan. Une baisse « arithmétique » est néanmoins à prévoir, du fait des nouveaux départs en retraite (une vingtaine), non renouvelés depuis quatre ans.

**Organisation détaillée du congrès**

La répartition nominative des différentes tâches à accomplir est étudiée. Elle est présentée dans le compte-rendu de l'assemblée générale (AG) du 30 septembre. Il est proposé que Guy FABRETTI, dont c'est la dernière présence au congrès en tant que collègue « en activité », soit le président de ce congrès.

**Elections aux CTP des DDI et DRJSCS**

Le permanent rappelle les enjeux et modalités de ces élections. Le rôle des délégués de scrutin est précisé de nouveau. A la différence des élus qui devront être désignés après le scrutin (car c'est un scrutin sur sigle, et non sur liste), le délégué de scrutin peut ne pas être du service, même si c'est préférable. Il est également rappelé l'importance d'une rencontre préalable de tous les syndiqués de l'UNSA dans le service, quel que soit le syndicat.

Ce sujet sera repris en CN et en AG.

**Site internet**

Max PINSON a procédé à un « relookage » du site. Toutefois, dans la mesure où cet outil devient un moyen de communication particulièrement important maintenant, il faut en revoir son contenu et sa structure. Il est proposé qu'un groupe de travail spécifique s'échange des propositions d'amélioration et les présente au prochain BN. Isabelle BECU-SALAÜN, Fabienne DEGUILHEM, Anne SCHIRRER, Max PINSON et Michel CHAUCHEAU constitueront ce groupe.

## Vie syndicale

### Compte rendu de la réunion du Conseil National du 30 septembre

#### Point sur les sections régionales

Rédigé à partir des notes de Jean-Marie BONNET et Damien KLEINMANN

Il est constaté que plusieurs postes de délégués ne sont pas pourvus, et/ou que l'activité locale est très réduite. L'animation régionale des sections est-elle encore le niveau pertinent ? Faut-il mettre sur pied une formation de délégué-animateur régional ?

#### Tour des sections :

Alsace (Damien KLEINMANN) 4/4 syndiqués en DR (dont 1 membre BN), 1/2 en DDCS, 0/2 en DDCSPP 68, sans situation conflictuelle dans le corps. Réflexion à mener sur un rapprochement des sections Alsace et Lorraine ?

Limousin (Emmanuel COQUAND) : 5 IJS dont 1 en CET d'1 an. Rattachement d'1 collègue chargé de mission à la DR (J-M. Martinet) ; 1 DDI d'origine JS qui adhère à l'association des DDI.

Haute-Normandie (Jeanne VO HUU LE) : Taux de syndicalisation au SEJS de 100 %. Situations conflictuelles avec la direction régionale (où DR et DRA ne sont pas d'origine JS), constatées par préfecture et IG.

Poitou-Charentes (Fabien MARTHA) : 7/8 syndiqués, pas d'IJS en DR, postes vacants à plusieurs endroits. Problèmes de considération de la part de la direction régionale (ex : recensement des métiers sur une base RIME imparfaite pour le volet JS). Principe d'adhésion à la réflexion sur la création d'un nouveau corps. Au préalable : aboutir sur le régime indemnitaire, avant les perspectives PFR. Mais aussi sur la présidence de jurys de délivrance de diplômes, ouverte hors IJS.

Ile de France (Gérard CREPS) : 45 % de syndicalisation. Problème particulier de la préfiguration décalée à juillet 2010. Les valeurs JS sont malmenées à plusieurs occasions. Le DR, issu de JS, tempère les situations difficiles. Il existe une instance d'échange autour du préfet de région, comprenant les syndicats, mais la forme ne masque pas l'absence de fond.

Rhône Alpes (Guy FABRETTI) : outre les points soulevés par les collègues, problème particulier des nombreuses présidences de jurys.

Bourgogne (Martine CHARRIER) positionnement défavorable des chefs de pôle et de mission issus de JS, relations tendues avec le DR, ex DRASS. Avantage (actuel) d'un préfet de région actif. L'écoute n'est pas facile, y compris en conseil de direction. Recensement « RIME » : le Préfet annonce un souci de mobilité fonctionnelle.



#### Cartographie des IJS (mandat du congrès 2009)

Le BN du 28 janvier 2010 a exprimé son souci d'avoir une vision précise des services et du positionnement des collègues. 24/88 DDI ont répondu, souvent de manière incomplète. 5/22 DR ont fait retour. La relance passe par le rappel aux délégués de section des objectifs de l'enquête (que la DRH n'a pas menée de son côté). Il est convenu qu'un groupe de travail composé de Brigitte ASTIER, Jean-Marie BONNET, Fabien MARTHA et Michel CHAUVEAU réfléchira aux modalités permettant une relance de ce dossier et fera des propositions au prochain BN.

#### Accompagnement des ex-emplois fonctionnels

La DRH affiche une certaine fierté à l'issue des travaux des comités de suivi, jugée excessive par le SEJS (cf. les données chiffrées présentées par le permanent dans son compte rendu aux syndiqués de la réunion du 16 septembre 2010). Evocation de situations individuelles toujours pas résolues. Ambiguïté du terme de « chargé de mission ». Le SEJS doit concentrer son attention sur les collègues en « errance » et prendre acte du « reclassement », bon gré ou mal gré des autres. Il ne faut pas non plus oublier les collègues hors emploi fonctionnel et victimes eux aussi de la RGPP (notamment dans les établissements).

Il conviendrait d'évoquer pour le CHS une réflexion sur les risques psycho-sociaux liés à ces circonstances, mais aussi relayer concrètement les situations en CAP.

#### Recrutement des contractuels

Faute à l'administration centrale de pourvoir tous les postes de personnels techniques et pédagogiques, des DRJSCS ont été amenés à proposer des CDD de 10 mois (notamment pour du contrôle des établissements d'APS). Le SEJS dénoncera cette situation illustrant plus encore les conséquences désastreuses de la RGPP.





## Compte rendu du Congrès

Assemblée Générale  
du 30 septembre



### Accueil

Anne SCHIRRER, directrice de l'établissement, souhaite aux congressistes la bienvenue au CREPS de Poitou-Charentes. Il est opérateur du réseau établissement. Grâce à la volonté des élus, il a été décidé de le conserver mais, en raison de l'impossibilité financière des collectivités locales de le prendre complètement en charge, le Creps est toujours dans une situation d'attente ; divers projets sont à l'étude.

Philippe CHAUSSIER, secrétaire général, prend la parole pour la remercier de son accueil. Il rappelle que nous fêtons le 5ème anniversaire de notre nouveau syndicat, le SEJS ayant été créé en octobre 2005.

### Planning du congrès

Michel CHAUVEAU, permanent du SEJS, indique que le BN a souhaité la mise en place de deux commissions travaillant également sur le devenir des IJS, sous l'angle professionnel et corporatif. Elles doivent aboutir à des mandats qui guideront le travail du BN cette année. Le congrès de 2010, plus encore que les précédents, doit être un congrès de production.

Il indique que 45 IJS sont physiquement présents et que le quorum est amplement atteint avec les pouvoirs transmis par les autres syndiqués.

La répartition des tâches pour le déroulement du congrès est la suivante, après accord des intéressés :

Guy FABRETTI est proposé comme président de congrès ; Jean-Marie BONNET et Ascensio GARCIA sont secrétaire de séance pour la présente AG.

Contrôle des comptes : Pierre LARRE et Emmanuel COQUAND

Commission pouvoirs et votes : Gérard CREPS et Jeanne VO HUU LE

Commission des motions : Pierre-Yves BOIFFIN et Bruno BETHUNE

Le règlement du congrès est adopté ; une seule modification d'ordre pratique par rapport à l'année précédente : les motions peuvent être déposées jusqu'à 19h30 le deuxième jour du congrès, afin que la commission des motions puisse les étudier le soir avant présentation le lendemain matin, troisième jour, pour l'AG de vote et de clôture.

### Renouvellement du bureau national

Brigitte ASTIER-CHAMINADE, Edwige BAKKAUS, Jean-Marie BONNET, Fabienne DEGUILHEM et Max PINSON sont candidats au renouvellement de leur mandat au BN. Eric LEDOS et Anne SCHIRRER ne se représentent pas (Anne pourra néanmoins rejoindre la section thématique nationale des chefs d'établissement). Deux postes sont donc à pourvoir. Il faut que les candidats se fassent connaître en fin de

journée. Il est également rappelé tous les syndiqués peuvent assister aux travaux du BN et apporter leur concours concrets aux travaux du BN.

Emmanuel COQUAND pense pouvoir enrichir le BN de son expérience de terrain dans les conditions actuelles. Dès lors Ascensio GARCIA dit retirer sa candidature mais assure de son engagement dans les travaux. Se présente également Damiens MARTHA pour que les jeunes s'investissent. Il évoque un fort passé syndical antérieur. Laurent VILLEBRUN veut bien apporter sa contribution. Valérie BERGER-AUMONT s'engage également dans les chantiers pour être candidate l'an prochain.

Isabelle BECU précise que les membres du BN ne sont pas nécessairement particulièrement âgés mais que les jeunes ont une vision nouvelle liée à leurs conditions récentes d'intégration. Ce même investissement sera souhaitable dans les sections régionales et plus encore dans le travail en cours dans la fusion des corps.

### Rapport moral

Le rapport moral est présenté par le secrétaire général, en référence au document adressé préalablement dans le bulletin syndical du congrès, SEJSInfo n° 16.

*« Alors que nous fêtons le 5ème anniversaire de la création de notre syndicat permettez-moi de vous inviter à nous lever à la mémoire de nos collègues qui ont disparu cette année : Joseph CASAMYOU, Roland BORDERIE, Gérard ROQUELAURE et Jean-Pierre EYMOND.*

*Comme je l'ai écrit dans mon rapport moral qui vous a été envoyé, même si j'ai pu regretter quelquefois, - et c'est important en période difficile -, que l'effectif du BN lors de ses réunions ne soit pas complet, je remercie encore les collègues qui ont pu se libérer pour ce congrès malgré les contraintes que vous connaissez et qui n'épargnent pas les membres du BN.*

*Ces difficultés ont pris une nouvelle dimension avec la multiplication des réunions de travail qu'entraînent les dossiers essentiels qui se sont ouverts.*

*Comme vous le savez le paysage syndical doit changer sur fond de la soi-disante « rénovation du dialogue social ». Plus clairement fédération et syndicat doivent se repositionner. Leur représentativité étant remise en cause, j'espère que l'importance de cette rénovation ne vous a pas échappé. Le SEJS prend et doit pendre sa part dans les discussions intersyndicales qu'elle entraîne, il y va de notre existence et de notre représentation dans ce qui sera notre champ d'activité de demain.*

*Dès aujourd'hui, notre place relative au sein des multiples instances nouvellement créées doit être assuré ; le BN agit dans ce sens.*

*Dernier point et non des moindres qui a marqué notre année syndicale est l'éventualité d'un nouveau statut. Je rappelle que cette éventualité nous est imposée comme effet collatéral de la RGPP : la fusion des corps d'inspection du secteur découlant de la réorganisation des structures. Cette modification statutaire imposée, la fusion des deux corps n'est qu'une réédition de ce que nous avons connu lors de la fusion des corps des IJSL et des IPJSL que nous demandions, pas davantage. Comme dans ce cas, il nous est vite apparu préférable d'être associés dès le départ du dossier qui doit subir des constructions venues d'ailleurs.*

*Là encore, l'enjeu est une révision sérieuse de notre régime indemnitaire dans un nouveau cadre institutionnel et la mise en œuvre naissante de la PFR n'est pas pour démentir cet enjeu ...*

*Mais comme je le rappelle dans mon écrit, nous ne partons pas de rien, plus encore, notre corps est récent et les acquis qu'il a intégrés doivent être préservés.*

*Par ailleurs, nous sommes là pour en témoigner, notre existence. est assise sur des valeurs auxquelles nous tenons, au-delà de la redéfinition de nos missions, de la réorganisation institutionnelle. Ces valeurs doivent trouver l'architecture et l'organisation du nouveau corps.*

*Ce sera une préoccupation de tous les instants, dans toutes les réunions, que l'on parle des recrutements, de formation territoriale, des formations continues et de missions.*

*Bien sûr, comme lors de toute création, il y aura lieu de gérer l'existant, ce que j'ai appelé le "stock existant". Au delà des positionnements fonctionnels, et des reclassements plus ou moins automatiques, nous devons veiller surtout à ce qu'aucun ne subisse de véritable déclasserement du fait de la création de ce nouveau corps et les mesures transitoires prendront une importance cruciale.*

*Vous avez compris au regard de quelques points de l'année passée que notre action syndicale à venir devra faire place à des enjeux considérables. Le nouveau BN devra se mettre en ordre de marche pour y faire face. »*



## Rapport d'activité du bureau national

Michel CHAUVEAU présente le rapport d'activité au nom, du bureau national. Il extrait du document inclus dans SEJSInfo n° 16 quelques points essentiels.

*« Nous sommes 160 syndiqués et 40 renouvellements restent à confirmer comme d'habitude, soit un taux de syndicalisation du corps supérieur à 50% autant pour les inspecteurs que les fonctionnels A court terme et en l'absence de recrutement l'effectif devrait diminuer en valeur absolue d'une vingtaine de membres.*

*Pour ce qui est du fonctionnement du bureau et du conseil national, la charge liée à la RGPP, lourde, a freiné un peu le travail et limité la capacité de présence des collègues à ces instances. Il n'est pas apparu opportun de modifier les statuts présentement pour tenter de modifier cela ; d'autres chantiers prennent mais il faudra veiller à ne pas se priver des bonnes volontés.*

*Les sections régionales s'étiolent parfois et l'organisation régionale actuelle perd de sa pertinence par la diminution du nombre de collègues dans certaines régions.*

*La communication par courriel est bonne et rapide. Il faut remercier Max PINSON pour le travail accompli pour la rénovation de la présentation du site internet du SEJS et souhaiter que le groupe de travail constitué hier sur la rénovation des contenus aboutisse rapidement à des propositions concrètes.*

*La bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP dysfonctionne), le syndicat a dû s'y substituer pour faire connaître les postes vacants aux collègues.*

*Les relations intersyndicales dans le contexte d'élections professionnelles départementales sont bonnes. Il convient sans doute de rappeler que les résultats locaux seront agrégés au niveau national pour apprécier la représentativité des syndicats. Il faut donc agir au plan local même s'il n'y a pas de représentant local. S'impliquer dans l'organisation syndicale locale est essentiel pour l'avenir.*

*Je regrette l'absence de consensus pour la création d'un syndicat des emplois fonctionnels. Assumons donc collectivement cette décision et souhaitons que nous n'ayons pas à le regretter. Est-il néanmoins opportun d'envisager la création d'une fédération UNSA de la cohésion sociale, regroupant les syndicats de l'UNSA des nouveaux services déconcentrés, DRJSCS, DDCS et DDCSPP ?*

*Les CAP ont quelquefois pu faire modifier les approches de l'administration. Elles doivent conserver leur rôle malgré la RGPP.*

*Conformément au mandat de congrès de 2009, le SEJS a relancé l'administration sur la nécessité d'un*

concours IJS et ce malgré le projet de création d'un nouveau corps fusionné. En effet, les nouveaux collègues recrutés dans ce corps ne seront pas opérationnels avant 2014 ou 2015.

Les autres mandats de congrès de 2009 ont été mis en œuvre, notamment les enquêtes sur le positionnement des collègues au sein des nouvelles structures.

Si le taux de réponse à la première enquête a été satisfaisant, le deuxième n'a pas donné les résultats escomptés et chacun est invité à fournir ses réponses, et ce d'autant plus que l'administration est incapable de savoir précisément aujourd'hui ce que font précisément ses agents.

Les résultats de ces enquêtes seront essentiels au moment des négociations sur la PFR, comme sur le nouveau corps où le poids de chacun doit être évalué et positionné dans les arbitrages.



A l'occasion de la RGPP de nombreux travaux ont eut lieu à propos des astreintes, dans la prise en compte des situations individuelles parfois douloureuse. Le travail syndical a consisté à limiter les dégâts ; face à l'administration un syndicat est un « pot de terre contre un pot de fer » ! Mais ce n'est pas une raison pour ne pas intervenir.

Il convient également de rappeler le rôle du SEJS pour une juste mise en place de la PFR pour les emplois fonctionnels comme pour les IJS. Dans l'immédiat, le SEJS a obtenu l'engagement de la DRH d'augmenter le régime indemnitaire des IJS ; les textes nécessaires sont en cours de signature. »

## Débats sur les rapports (résumé)

### Indemnités 2010

L'instruction du 25 juillet 2010 accorde une délégation de 110%. Certains collègues regrettent d'une part qu'il ne soit pas procédé à une harmonisation sur les taux appliqués dans toutes les Régions, d'autre part qu'il ne soit pas procédé à un alignement de l'ensemble des corps et notamment IASS et IJS.

Réponse : Les indemnités des IJS sont actuellement plafonnées par un arrêté interministériel de 2008. Donc, pour se rapprocher du montant servi aux IASS, la modification de l'arrêté s'impose. Le SEJS a sensibilisé en temps utiles la DRH sur cette contrainte.

Les crédits permettant une augmentation de ces indemnités en 2010. Les collègues souhaitent être payés jusqu'au plafonnement qui n'est pas encore atteint dans certaines régions. Ce pourrait être un geste significatif (mais certains DRJSCS refusent d'aller au-delà).

Certains DRJSCS ne connaissent pas nos problématiques et se limitent aux taux prescrits par la circulaire comptable alors qu'il est juridiquement possible d'aller au-delà de 100%. Il sera demandé à la DRH de les en informer par écrit.

### Fusion des corps

Certains collègues perçoivent ce rapprochement comme une harmonisation complète entre les deux corps, IJS et IASS. Actuellement on nous objecte des limites budgétaires à une harmonisation indemnitaire immédiate ; l'objectif est l'égalité de traitement. Le même régime indemnitaire doit se retrouver dans la PFR.

Dans la comparaison IJS et IASS, il faut noter que chacun a son parcours. Changer notre cap serait aujourd'hui dangereux. Il faut affirmer nos métiers et nos valeurs et marquer l'importance des IJS dans les DDI.

Au bout d'un an de "vie commune" les relations IJS/ASS sont moins bonnes qu'avant lorsque les relations étaient celles de deux services distincts. Les cultures sont différentes.

Les combats syndicaux n'ont pas été les mêmes. Les IASS demandent davantage en indemnitaire et les IJS l'ont demandé (et obtenu) au plan indiciaire.

### Vie syndicale et incidences politiques

Le taux de syndicalisation actuel est très haut dans l'histoire du syndicat, mais cela n'a pas suffi pour positionner les corps d'inspection à leur juste place à l'heure des rendez vous administratifs les plus décisionnels. Le secteur JS n'a pas été associé à l'élaboration de la politique de M. HIRSCH sans que les media notent notre absence ...

La vie associative est extrêmement malmenée et sa situation est remise en cause en permanence, voire dénigrée dans son efficacité par les ministres. Cela constitue un grave recul de l'action publique.

### Climat social

Nous sommes victimes du syndrome France télécom par la mise en œuvre de la méthode de fixation d'objectifs inatteignables. Il y a une préoccupation sérieuse à avoir sur la place des fonctionnaires de l'Etat dans les décisions, les réflexions.

Pris par l'action de mise en place de la RGPP, le corps des IJS – oublié - a été dévalorisé. En management aussi les IJS ont perdu en interne et ont de plus en plus de mal à se positionner vis-à-vis des conseillers techniques et pédagogiques. Comment articuler l'action syndicale par corps et l'action professionnelle pour remettre les DDI à leur place auprès du Préfet ?

Le BN n'a pas abandonné les IJS. Il a alimenté les ministres sur différents thèmes mais a butté sur l'absence d'orientation du gouvernement. Les Préfets n'avaient pas de quoi monter des organigrammes et utiliser les outils faute d'orientations et de cadrage.

C'est, *in fine*, le positionnement indiciaire qui permet de mieux s'en sortir, plutôt que des combats indemnitaires. Il faut accompagner le mouvement jusqu'en 2012.

C'est à la masse des BOP et des effectifs que les choses sont évaluées et qui font pression de fait ; la JS d'hier n'est plus. Il faut s'arrimer à la cohésion sociale. Le BN a besoin d'une feuille de route précise.

Comment accompagner les mutations ? On nous invite à entrer dans la "maison commune" de la cohésion sociale. Il ne faut pas masquer les enjeux de réduction des effectifs lors de la création de ce nouveau corps. Il ne faut pas oublier les établissements qui n'ont pas été traités de la même manière.

**Le rapport moral et le rapport d'activité du bureau national sont approuvés à l'unanimité.**



## Assemblée Générale du 1er octobre

Michel Chauveau ouvre la séance en rappelant les modalités de vote.



Sept postes sont à pourvoir pour sept candidats : Brigitte ASTIER CHAMINADE ; Edwige BAKKAUS ; Jean-Marie BONNET ; Emmanuel COQUAND ; Fabienne DEGUILHEM ; Fabien MARTHA ; Max PINSON.

Les candidats au du BN présentent leurs motivations. Il est ensuite procédé au vote, à bulletin secret, avec usage des mandats. Puis la commission des votes se réunit pour procéder au dépouillement.

Il est procédé parallèlement à un rapport d'étape des commissions.



### Commission CHAMP PROFESSIONNEL (Rapporteur Bruno BETHUNE)

La commission a travaillé sur deux questions principales : le positionnement du futur corps et la définition du champ professionnel.

Sur les missions, le tronc commun reste pour les collègues le management, l'encadrement, l'expertise technique et éducative.

Les termes du statut actuel paraissent assez satisfaisants et adaptables. Sur la question du champ d'intervention dans le secteur sanitaire la position est plutôt d'être attentiste.

Les collègues s'interrogent également sur la façon de préserver le champ d'intervention JS dans les missions. La question se pose de la part à faire au concept de cohésion sociale dans sa globalité. Faut-il s'y adosser ? Certains défendent les termes de sport et de jeunesse dans l'intitulé du corps.

Les modalités de recrutement seront déterminantes. L'accord se fait sur le refus d'un recrutement par filière et l'importance d'un recrutement par la 3<sup>ème</sup> voie.

Stratégiquement, il est demandé de ne pas anticiper les demandes de l'administration. Par ailleurs, les collègues de la commission proposent de rédiger une motion à caractère plus politique sur la déliquescence des politiques gouvernementales dans le champ du sport et de la jeunesse.

### Commission AFFAIRES CORPORATIVES (Rapporteur Philippe BERTRAND)

Le principe est posé par la commission de ne pas donner de mandat impératif au BN.

Sur le pyramidage du corps, la commission se prononce pour trois grades francs et s'oppose à un quatrième grade.

La question des taux de promotions sera un des points les plus sensibles au vu de la situation actuelle vécue par les IJS de 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe.

Sur le reclassement et les dispositions transitoires, il faudra prendre en compte également le volume des IJS de 2<sup>ème</sup> et 1<sup>ère</sup> classe toujours en *stand by*.

Sur l'appellation du corps, il faut à la fois ne pas abandonner spécificité dans son libellé mais ne pas se référer à une technicité d'inspecteur.

Il est proposé une appellation du type : Administrateur de la santé, de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

### DEBAT

Jean-Marie THEPOT propose de travailler sur les sujétions spéciales en termes d'argumentaire pour valoriser le régime indemnité et la carrière de ce futur corps.

Ascensio GARCIA insiste sur l'opportunité créée par ce nouveau corps d'une revalorisation des IJS.

Isabelle BECU-SALAÛN rappelle que le régime indemnitaire qui entrera en vigueur pour ce corps sera celui de la prime de fonction et de résultats (PFR).

### RESULTAT DES ELECTIONS

Jeanne VO HUU LE et Gérard CREPS présentent les résultats au nom de la commission des pouvoirs et des votes.



Electeurs : 144 ; suffrages exprimés : 144 ; bulletins blancs ou nuls : 0.

Ont obtenu :

Brigitte ASTIER CHAMINADE : 144 voix (100%) ; Edwige BAKKAUS : 117 voix (94,35 %) ; Jean-Marie BONNET : 120 voix (96,77 %) ; Emmanuel COQUAND : 144 voix (100%) ; Fabienne DEGUILHEM : 121 voix (97,58 %) ; Fabien MARTHA : 122 voix (98,39 %) ; Max PINSON : 144 voix (100%).



L'ensemble des candidats est élu.

### COMPTE de RESULTAT et BILAN



Anne SCHIRRER, Trésorière, commente les tableaux présentés dans SEJSInfo n° 16 (p. 16 & 17) et le bilan (cf. p. suivante). Mention est faite du don de Claude GEORGES au SEJS. Elle attire l'attention sur le report à nouveau, somme qui sera bloquée. L'équilibre est constaté ; il y a une bonne santé générale des

finances du SEJS.

Anne SCHIRRER propose une analyse de l'évolution des charges et des produits : en 2009 on amorce le retour au positif. Le retour à l'organisation des congrès en CREPS en est la principale raison, comme leurs budgets prévisionnels et réalisés le montrent.

## Assemblée Générale du 2 octobre

ACTIF				PASSIF			
Poste		Brut	Amortissement	Poste			
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations corporelles Total 1</b>	- €		CAPITAUX PROPRES	Capital social	1 053,32 €	
	Terrains				Réserve légale		
	Constructions				Réserve statutaire		
	Gros matériel				Report à nouveau	51 019,44 €	
	Véhicules				Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	15 076,79 €	
	Autres				Subventions d'investissement		
	<b>Immobilisations financières Total 2</b>	1 053,32 €			Autres fonds propres		
	Participations				<b>Total capitaux propres Total 1</b>	<b>72 149,55 €</b>	
	Créances rattachées à des participations				PROVIS.	Provisions pour risques	5 000,00 €
	Prêts					Provisions pour charges	
Autres immobilisations financières	1 053,32 €		<b>Total provisions Total 2</b>				
<b>Total actif immobilisé Total A = 1+2</b>	<b>1 053,32 €</b>		DETTES	Emprunts			
<b>Stocks Total 3</b>	- €			Dettes financières diverses			
Avances et acomptes versés				Avances et acomptes reçus			
Autres stocks				Dettes fournisseurs			
<b>Créances Total 4</b>	- €			Dettes fiscales et sociales			
Cotisations non perçues				Dettes sur immob. et comptes rattachés			
Autres créances				Autres dettes			
<b>Divers Total 5</b>	<b>71 096,23 €</b>			<b>Total dettes Total 3</b>			
Disponibilités	15 020,55 €		<b>Produits constatés d'avance Total 4</b>				
Autres	56 075,68 €						
<b>Total actif circulant Total B = 3+4+5</b>	<b>71 096,23 €</b>						
<b>TOTAL GENERAL ACTIF A+ B</b>	<b>72 149,55 €</b>			<b>TOTAL GENERAL PASSIF 1+2+3+4</b>	<b>72 149,55 €</b>		

## RAPPORT de la COMMISSION des COMPTES

" Nous soussignés, Pierre LARRE et Emmanuel COQUAND, avons procédé ce jour à la vérification des comptes financiers 2009 du SEJS à partir des documents comptables fournis par la trésorière, la trésorière adjointe et le permanent du syndicat, comprenant :

- Le compte de résultat 2009
- Le compte de bilan 2009
- Le budget du congrès de DIJON 2009 et son bilan de réalisation
- Le budget du congrès de POITIERS 2010



Nous avons disposé de tous les relevés bancaires du crédit mutuel enseignant du Sud-est et des souches de carnet de chèques ainsi que des divers justificatifs des dépenses enregistrées sur le livre journal.

Nous avons procédé par sondage aléatoire.

Rassurez vous nous n'avons trouvé aucun compte en banque aucun lingot d'or, ni titre de propriété dans un quelconque paradis fiscal...

Par les temps qui courent, la probité est exception !

Nous avons constaté la bonne tenue des comptes et la parfaite conformité des justificatifs avec les dépenses réalisées.

Nous avons observé que :

- Sur le compte de résultats 2009 que les charges (29 392 €) et les recettes (44 469 €) aboutissent à un résultat positif de 15 077 €.
- Deux dépenses principales : celles liées au fonctionnement statutaire du syndicat (réunions de bureaux, déplacements, etc.), soit 15 907 € (environ 75 % du budget) ; celle liée au congrès, soit 6 221 €.



- Les recettes sont principalement liées, d'une part, aux adhésions (34 752 €), pour lesquelles on observe une stabilisation relative du nombre d'adhérents qui produit des effets positifs, et, d'autre part, au congrès (3 480 €).

S'agissant du *compte de bilan 2009*, l'actif et le passif s'équilibrent à hauteur de 72 150 €.

Il est observé que la trésorerie disponible du syndicat se monte à 71 096 € au 31 décembre 2009, ce qui représente 160 % d'une année complète de fonctionnement (référence année 2009).

Pour ce qui est du congrès 2009 (DIJON), les recettes s'élèvent à 10 124€, de même que les dépenses. L'effort financier du syndicat pour ses membres les plus actifs s'élève à 6 634 €. Chaque congressiste s'acquitte d'1/3 de la dépense réelle du congrès.

Le budget du congrès 2010 de POITIERS prévoit une recette de 2 940 € pour 8 598 € de dépenses, soit un déficit de 5 658 €, qui sera là encore comblé par la participation du syndicat sur son budget propre.

**CONCLUSIONS :** Les recommandations que nous avons faites à l'occasion du congrès de 2009 portaient sur deux points ont été suivies d'effet :

Le déficit du congrès de DIJON reste relativement important, mais le prévisionnel pour 2010 est bien meilleur.

L'augmentation raisonnée et raisonnable du montant des cotisations qui avait été sollicitée a été effective en 2009.

Nous préconisons :

- le renouvellement du matériel informatique (achat d'un portable à hauteur de 800/1000 € ;
- l'augmentation légère des frais de participation au congrès pour la partie hébergement et dîner de gala ;
- l'affectation dans le bilan 2009 des 5 000 € (donation collègue Claude GEORGE) dans le chapitre « capitaux propres / provisions pour risques à la place de la ligne « autres fonds propres », le donateur ayant souhaité une affectation pour des actions de solidarités.

*In fine*, nous constatons l'authenticité et la sincérité des comptes vérifiés et nous donnons le quitus à la trésorière et à son adjointe. Nous ajoutons nos félicitations pour l'amélioration de la gestion, tant sur le fond que sur la forme. "

Quitus est donné à la Trésorière et à la Trésorière Adjointe (Martine CHARRIER)

## BUDGET 2011

Anne SCHIRRER présente le projet de budget 2011 figurant dans SEJSInfo n° 16 (p. 17).

Michel CHAUVEAU détaille les propositions relatives au montant des cotisations pour 2011. La méthode adoptée en 2008 est maintenue, soit douze tranches avec un écart de 50 points d'INM par tranche. L'écart financier entre tranche passe de 15,5 € en moyenne à 16 € en moyenne (0,50 à 1 € d'augmentation par tranche, augmentation modeste touchant davantage les tranches supérieures).

Les prévisions de produits sont légèrement en baisse, comme en 2010 compte tenu de la baisse de l'effectif du corps et, par conséquent, du nombre de syndiqués (incidences sur le total des cotisations).

**L'augmentation des cotisations 2011 et le budget 2011 sont adoptés à l'unanimité.**

**Le rapport financier de 2009 est adopté à l'unanimité.**

## Rapport des COMMISSIONS de CONGRES

### Commission CHAMP PROFESSIONNEL

Le SEJS constate et déplore l'absence ou l'insuffisance de considération politique des secteurs de la jeunesse et des sports pour ce qui est de l'intervention que doit y avoir l'Etat.

Les IJS réaffirment leur attachement à la conjugaison de missions encadrement et d'expertise sur un champ professionnel. Ce sont des éléments fédérateurs.



Des difficultés sont constatées dans plusieurs services pour certains collègues, du fait de la contestation de leur fonction d'encadrement. Les IASS semblent moins revendiquer cette fonction d'encadrement. Ils sont numériquement plus nombreux que les IJS ; leur taux d'adhésion syndicale est plus faible (de l'ordre de 20 %) ; certains privilégient leur association professionnelle.

La définition du « champ professionnel » des IJS peut être considéré comme " un fruit du hasard heureux de l'histoire ". Il faut continuer à construire ce hasard heureux. S'adosser à la notion de " cohésion sociale " peut être une construction fragile. On a néanmoins observé des divergences d'opinion au sein de la commission. Le sport est la matière la plus référencée au sein du champ social ; il y a davantage d'incertitude sur les référencements du secteur jeunesse.

Pour le domaine sanitaire et social, les référencements sont bons, mais il y a une division sur les lieux d'exercice entre CS et ARS. Certains collègues ont-ils de l'avenir dans les ARS ?

Entre le contrôle des CHRS et le suivi des établissements pour personnes en situation de handicap ou âgées il y a peu de différences ; il est possible de développer compétences en commun.

Notre nouveau statut doit maintenir nos missions traditionnelles dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, des sports et de la vie associative.

En découlent des précautions d'usage :

- il faut être vigilants sur les conditions d'accès et de recrutement par concours, car elles déterminent une prise en compte correcte

des missions ;

- il faut prendre en compte de l'éducation tout au long de la vie ;

les IJS ne sont pas demandeurs de la fusion ; il faut conserver une position d'attente mais prévoir des éléments pour des réponses rapide ;

- disposons nous d'une capacités de freiner l'administration centrale (AC) ? La marge de manœuvre est limitée ; conservons une position d'attente, mais une participation active dès sollicitation de l'AC.

### Commission

#### AFFAIRES CORPORATIVES

Il faut faire un travail sur statuts « pour une fusion réussie ». La commission ne souhaite pas donner de " mandat impératif " au BN. C'est peu souhaitable car peu adapté à des négociations. Il faut préférer stratégie plus pertinente, sur la base d'orientations :



- viser le reclassement de tous les IJS 2<sup>ème</sup> classe sur le 2<sup>ème</sup> grade

- idem 1<sup>ère</sup> au principalat idem principaux à HEA/HEB

Si les limites entre grades changent, il faudra veiller aux reclassements corrects des IJS.

Le terme d'inspecteur est remis en question : est-il toujours pertinent au regard de la réalité de la fonction notamment encadrement et de management ? Les tâches sont davantage de pilotage des politiques publiques, d'équipes, de projets de structures et peu inspections. Par rapport au préfet généraliste, il convient néanmoins de demeurer experts sur le plan social, jeunesse, sports, santé vie associative.

Il faut conserver les quatre voies d'accès au corps. La validation d'acquis appliquée au recrutement doit être maintenue. Souhait de système « dual » de formation (EHESP de Rennes + CREPS Poiriers, en réseau avec autres établissements) sur une durée d'au moins 18 mois.

Au plan indemnitaire, les différences actuelles sont insupportables en interne et par rapport aux autres ministères.

A fonctions comparables, c'est insoutenable d'avoir de telles insuffisances sur la part « R » de la PFR.

Ce dossier de " nouveau corps " ou de " fusion des corps " impliquera la plus grande vigilance du SEJS.

### Présentation des MOTIONS de CONGRES

La commission des motions était composée de Pierre-Yves BOIFFIN et Bruno BETHUNE qui, conformément aux statuts du SEJS et règlement du Congrès, ont procédé à leur examen la veille au soir. Le cas échéant, ils ont opéré quelques synthèses ou ré-écritures. A ce titre, les motions présentées par les sections Ile-de-France et Provence-Alpes-Côtes-d'Azur avant le congrès ne sont pas formellement présentées au vote.



En effet, elles recoupent d'autres motions des congrès de 2009 et 2010 et sont aussi, pour partie, des messages à l'intention du BN.

Le SEJS remercie vivement les collègues qui ont participé à l'élaboration de ces motions. Il considère qu'à l'avenir, selon leur contenu, elles devront sans doute être présentées en début de travaux dans les commissions correspondantes, comme des contributions initiales, afin d'en assurer la meilleure prise en compte dans les motions finales du Congrès.

Ces motions étaient les suivantes.

#### Motions présentées par la section Provence-Alpes-Côtes-d'Azur - le 22 septembre 2010

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports de la région Provence Alpes Côte d'Azur (6 départements) réunis en section régionale du SEJS le mercredi 22 septembre 2010 au CREPS d'Aix en Provence ont souhaité adresser aux responsables du syndicat, réunis en congrès national à Poitiers du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2010, le message suivant :

##### S'agissant du régime indemnitaire du corps des inspecteurs

Constatant l'inégalité flagrante du montant annuel moyen des indemnités du corps de l'Inspection Jeunesse et Sports par rapport à celui de l'action sanitaire et sociale tel que présentée dans la note de service du n° 2010/273 du 27 juillet 2010, relative aux modalités de répartition et d'attribution des éléments accessoires de rémunération, les membres de la section régionale considèrent que :

- dès lors que les fonctions exercées le sont dans une même entité administrative (DDCS, DDCSPP, DRJSCS)
- dès lors que le niveau de responsabilité exercée est identique voire supérieur (exemple des IJS chef de pôle par rapport à des IASS présents au sein de ces services),

il convient d'exiger de l'administration centrale du Ministère de la Santé et des Sports l'alignement immédiat du montant annuel des primes des IJS sur celui des IASS et ce de manière rétroactive à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, date de la constitution des nouvelles DDI et DRJSCS.

##### S'agissant du chantier relatif à la fusion à venir des corps d'inspection IJS/IASS

Les membres de la section régionale considèrent que cette fusion ne peut être envisagée dans une optique de nivellement par le bas, et demandent au SEJS d'exiger que dans toutes les instances de concertation et/ou groupes de travail engagés ou à venir soit posés les préalables suivants :

- maintien pour le nouveau corps de l'indice terminal actuel des IJS à savoir à minima Hors échelle B
- reclassement des IJS favorablement sur un échelon immédiatement supérieur à l'échelon précédemment occupé lors de la constitution du nouveau corps
- maintien de la vocation du corps à occuper tout emploi fonctionnel

Durant la période transitoire devant conduire à la constitution du nouveau corps

S'agissant des mesures catégorielles d'avancement à envisager

Les membres de la section régionale considèrent que la situation de nombreux collègues constitue actuellement de véritables impasses de carrière (blocages actuels ou à venir relatifs au changement de classe) ; c'est pourquoi ils souhaitent que le SEJS exige de l'administration centrale une révision à la hausse des taux de passage :

- 50 % pour la première classe
- 30 % pour le principalat

#### **S'agissant des mesures catégorielles d'affectation à envisager**

Les membres de la section régionale considèrent que la situation locale dans de nombreux départements est inacceptable, au regard notamment de l'exercice des missions JS dans la mesure où de nombreux postes IJS sont actuellement vacants, faute d'effectif mobilisable ; ils souhaitent que le SEJS exige de l'administration centrale une réouverture immédiate du concours de recrutement s'agissant de pourvoir plusieurs dizaines de postes.

#### **S'agissant de l'exercice du droit syndical**

Certains inspecteurs de la jeunesse et des sports se sont vu opposer par la directrice d'une DDI la participation à une réunion de section régionale du SEJS, sans que cette décision soit fondée sur une impérieuse nécessité de service.

Les membres de la section régionale jugent inacceptable cette situation, qui constitue une atteinte à l'exercice de la liberté syndicale et qui vient s'ajouter au sentiment éprouvé par de nombreux collègues d'être traités avec mépris. Ils demandent au SEJS de prendre l'attache de l'administration centrale afin que soient rappelées immédiatement aux directeurs et directrices de DDI et DRJSCS leurs obligations en matière de respect du droit syndical.

#### **S'agissant des évolutions du champ professionnel**

L'instruction relative à la suppression du programme « Envie d'Agir » a profondément surpris les personnels des services.

Au-delà de la disparition d'un dispositif « phare » du ministère de la jeunesse, les membres de la section régionale trouvent particulièrement choquant ce processus de prise de décision et d'annonce « à la hussarde », dont ils craignent qu'il ne se généralise dans les mois qui viennent, et qui, dans tous les cas, met à mal la crédibilité de nos interventions vis-à-vis de nos partenaires.

C'est pourquoi, ils souhaitent que soit exigée des directions d'administration centrale une véritable participation aux réflexions sur l'évolution des orientations ministérielles auxquelles les inspecteurs n'ont jamais été opposés.

#### **Motions présentées par la section Ile-de-France**

Les délégués de section ont sollicité l'avis de leurs collègues de la région pour une motion francilienne à porter en AG. Sur cette base, leur message est le suivant.

Dans la perspective du remaniement statutaire annoncé au niveau de la DRH et dans la filiation des motions validées lors de précédents congrès du SEJS nous souhaitons que le bureau national puisse appuyer les points suivants auprès de l'administration :

1) Aboutissement du double pyramidage du corps (congrès de Vichy) à l'identique de la grille des administrateurs qui aboutissent aussi statutairement à la HEB, mais de manière plus fluide eu égard aux nouvelles missions élargies RGPP pour les IJS.

2) Dans la perspective d'une nouvelle dénomination du corps opter pour celle « d'administrateur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale » (comme cela a été évoqué lors du dernier BN) garante de l'identification au grade d'administrateur et aux applications majoritaires « métier » dévolues aux IJS (encadrement, ingénierie, administration de service, coordination) ainsi que de la filiation structurelle et dans ses intitulés DRDJSCS et ministères en charge de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

3) Refus d'alignement indiciaire et statutaire sur les inspecteurs du travail dont la HEB n'est pas statutaire mais fonctionnelle et dont le corps est organisé à nouveau en triple pyramidage (régression par rapport au statut actuel et aux emplois supérieurs d'encadrement accessibles par les IJS en position statutaire actuelle).

4) Prise en compte dans le cadre des missions d'encadrement fonctionnel et intermédiaire (chef de pôle ou similaire) d'une indemnité de fonction à intégrer dans la P.F.R

5) En tout état de cause alignement du montant des indemnités des IJS sur celui des IIAS en attendant la mise en place de la PFR .

### **MOTIONS**

#### **Votées**

(à l'unanimité, après débat)

#### **LISTE DES MOTIONS**

**1 – Motion Mission et champ professionnel des IJS**

**2 – Motion affaires corporatives**

**3 – Motion PFR des DDI et adjoints**

**4 – Motion Harmonisation de la nomenclature des services**

**5 – Motion Rapprochement Syndical**

**6 – Motion Politiques JSVA**

**7 - Motion relative à la lutte contre le dopage et à sa prévention**



## I - Missions et champ professionnel

### **MOTION «Reconnaître les missions et champs professionnels des IJS dans un nouveau contexte statutaire »**

L'Administration a souhaité ouvrir un nouveau chantier de refonte statutaire, prenant en compte, notamment, les évolutions récentes de l'organisation administrative de l'Etat. Sans être demandeur de cette réforme, l'assemblée générale du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS), réunie en congrès à POITIERS le 2 octobre 2010, mandate les membres de son bureau national (BN) pour participer à ces travaux, sous réserve que :

- la revalorisation, notamment indemnitaire, intervienne sans délai pour les inspecteurs de la jeunesse et des sports (IJS) et ne soit pas conditionnée au nouveau statut ;
- cette évolution statutaire permette de valoriser les missions et les champs professionnels fondateurs du corps des IJS, en adéquation avec l'évolution des besoins sociaux.

Les inspecteurs de la jeunesse et des sports demandent que les textes statutaires garantissent :

- la vocation à mettre en œuvre les politiques publiques pour la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative et le sport, champs d'intervention fondateurs, éventuellement étendus à d'autres domaines complémentaires ;
- l'exercice des missions d'encadrement, de management, de direction de projets ou d'établissements, dans des termes comparables au statut actuel ;
- l'exercice de missions d'expertise et d'évaluation dans les champs professionnels précisés ;
- la participation à la mission éducative et certificative de l'Etat ;
- la vocation à accéder aux emplois fonctionnels.

Les moyens d'obtenir ces garanties reposent, notamment, sur :

- la lisibilité des fonctions exercées et du champ d'activités, dans l'intitulé du nouveau corps ;
- des modalités d'accès et des contenus d'épreuves permettant l'identification du potentiel de compétences nécessaires au champ professionnel défini ; en ce sens, l'accès par concours de la 3<sup>ème</sup> voie, particulièrement adapté, devra être mis en œuvre.

Ouverts à l'évolution, mais soucieux de prolonger l'attractivité du nouveau corps en voyant reconnaître leurs champs de compétences dans les politiques publiques de l'Etat, les IJS demandent que le BN participe à ce chantier statutaire et fasse valoir ces conceptions.

## II – Affaires corporatives

### **MOTION : « pour une fusion réussie »**

L'assemblée générale (AG) du syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS), réunie en congrès à POITIERS le 2 octobre 2010, mandate les membres de son bureau national (BN) pour participer aux travaux de réforme statutaire selon les orientations et mesures graduées suivantes à mettre en œuvre en fonction du déroulement des négociations.

Les économies réalisées par la révision générale des politiques publiques (RGPP), *via* notamment la suppression de nombreux emplois fonctionnels et les non remplacements des départs à la retraite permettent de traiter la situation des 380 IJS.

#### PYRAMIDAGE

Concernant le **déroulement indiciaire**, l'AG mandate le BN pour négocier un corps fusionné à **3 grades** :

- G1 fin 966 (notamment pour les détachements / 901) **ou** G1 fin 801
- G2 fin HEA\* **ou** G2 fin 1015 + reclassement de tous les IJS2 (éch. prv. Début) ;
- G3 fin HEB **ou** G1 fin HEB + reclassement de tous les IJS1 (idem).

*\* justifié par l'encadrement de personnel terminant à 1015, y compris pour les ex-IASS qui les encadrent maintenant – NOTA : Les IEN ont obtenu cet indice terminal automatique il y a quelques années sur ce motif.*

L'opposition au découpage en 4 grades doit être totale (y compris 3 grades + échelon fonctionnel) car c'est une dilution et un ralentissement inacceptable des carrières des IJS.

Cette solution à 3 grades est la plus ambitieuse et la moins problématique en matière de reclassement.

L'accès à HEB ne doit plus être contingenté, ni attaché à un emploi fonctionnel.

La HEA doit être automatiquement accessible dans le G2, à l'image des corps d'IEN.

**Pour défendre ce positionnement réaliste et ambitieux à la fois, l'argumentaire sur les fonctions « Management, encadrement, pilotage » doit être unitaire (avec les IASS) et particulièrement développé en envisage-**

-ant éventuellement une réduction progressive de l'effectif. Les fonctions de coordination et les fonctions techniques devraient pouvoir mieux glisser vers des corps administratifs et techniques de A type (AS et JS).

#### POSITIONNEMENT DU CORPS

L'AG mandate le BN du SEJS pour travailler avec l'administration centrale (AC) et les partenaires concernés à la création de ce nouveau corps. Il s'agit de permettre à chacun de ces agents une égale possibilité d'accès à l'issue de leur formation initiale aux différentes affectations dans les établissements et services des ministères mettant en œuvre les politiques relatives au champ professionnel du nouveau corps (ARS, DRJSCS, DDCS, DDCSPP et établissements).

#### PROMOTION DE GRADE

Nombre de carrières actuelles sont bloquées du fait des taux de promotion extrêmement bas. C'est inacceptable et démotivant dans la situation de réorganisation des services, qui dépend plus que jamais du rôle de l'encadrement. C'est l'une des deux injustices les plus mal vécues actuellement par les IJS (avec leur niveau indemnitaire).

Les taux de passage doivent être revus en hausse (viser 40% pour les IJ1 → IP et 40% pour les IJ2 → IP, la HEB décontingentée permettant l'accès à tous les IPJS).

*NOTA : Les conditions de mobilité pourraient être revues et modernisées (prise en compte de la carrière avant l'entrée dans le corps des IJS, des détachements...) si le sujet est abordé par l'AC.*

#### RECLASSEMENT

- Pour les IJS2 : les reclasser tous dans le G2.
- Pour les IJS1 et pour les IP :

Le **reclassement** doit tenir compte des perspectives acquises dans leurs grades, pour les collègues qui ne doivent pas être lésés dans leurs nouveaux positionnements (grâce aux échelons provisoires de début de grade).

Viser un reclassement de corps pour les IJS et pas de grade (mélangé avec IASS) : les indices actuels des IJS (base et fin) sont meilleurs que ceux des IASS. **Les IJS n'ont rien demandé : ils doivent gagner individuellement et collectivement en reclassement immédiat et en perspectives acquises dans leur corps actuel.**

#### APPELLATION

Le terme d'inspecteur ne traduit plus les fonctions de management interne, d'animation de réseau de pilotage projet, équipe, unité, pôle.

Mais les cadres et directeurs doivent rester des **spécialistes de leurs champs** conseillant les Préfets, eux-mêmes généralistes.

L'appellation doit correspondre au métier exercé d'administrateur dans les champs de la santé, du sanitaire, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, des sports et de l'action sociale.

#### RECRUTEMENT et FORMATION :

Le SEJS tient à ce que soient utilisées les voies de recrutement possibles : concours interne, externe, 3<sup>ème</sup> voie, liste d'aptitude et/ou reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), nonobstant les possibilités de détachement dans le corps.

La formation des administrateurs peut être assurée par l'EHESP alliée par convention au CREPS de Poitiers (actuellement opérateur de la formation statutaire des ministères en charge de la jeunesse et des sports) en tant qu'opérateur délégué ou antenne et travaillant déjà en réseau avec d'autres établissements du secteur JS.

→ **NOTA** : tous les corps A+ sont désormais adossés à une école de formation.

La durée de la formation doit être la plus longue possible (24 mois actuellement pour les IASS, voire 18 mois envisagés)

→ éviter la nomination directe *in situ* comme pour les IJS actuels dont la formation initiale (FI) s'est rétrécie avec le temps.

#### REGIME INDEMNITAIRE

Les différences actuelles sont inacceptables et encore plus avec les autres ministères, montrant le retard et la déconsidération des ministères sociaux.

La mise en place de la prime de fonction et de résultat (PFR) pour les agents en place (IASS et IJS) en 2011 ne peut pas être hypocrite à l'image de celle établie en 2010 pour les emplois fonctionnels (EF) des DDI (assurer un peu plus, au mieux, que leurs anciennes indemnités). L'éventail ainsi obtenu est complètement déconnecté des fonctions occupées et décrédibilise les parts fonction (F) et résultat (R) de cette prime réformée.

L'engagement gouvernemental d'améliorer la situation financière des agents restants (suite au non remplacement des départs en retraite) n'est pas respecté.

C'est donc au ministère, soutenu par l'avis des préfets, d'obtenir les crédits suffisants pour assurer des PFR équivalentes pour tous les agents issus du corps IASS et IJS dès 2011.

#### ACCES A L'INSPECTION GENERALE

Les membres du nouveau corps ont vocation à accéder aux nouveaux corps d'inspection générale selon des règles explicites protectrices à l'égard de toute forme d'arbitraire ou de discrimination.

### **MOTION III « DISCRIMINATION DES DDI ET ADJOINTS ISSUS DU SECTEUR DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS »**

Le SEJS dénonce une discrimination à l'égard des directeurs départementaux interministériels (DDI) et adjoints issus des anciens services Jeunesse et Sports, lors de l'attribution de la part « résultat » de la prime de fonction et de résultat (PFR).

En effet, il s'avère que la part « résultat » de la PFR des IJS est limitée de 0,85 à 1, sur un maximum de 6, alors que des directeurs ou des adjoints des DDI chargés de la cohésion sociale, classées dans les mêmes groupes, atteignent des niveaux systématiquement supérieurs. L'aspect systématique de ce traitement différencié démontre une discrimination basée sur le corps d'appartenance. Cette discrimination est contraire aux annonces faites à plusieurs reprises par le Président de la République, notamment à LAON, lors d'une table ronde sur la RGPP.

Cette inégalité :

- illustre la non reconnaissance des travaux supplémentaires liés aux nouvelles responsabilités exercées lors de la mise en place des nouvelles directions interministérielles ;
- s'avère contraire à l'esprit même de la mise en place de la PFR, préjugant des résultats avant même que des objectifs aient été fixés ;
- aggrave la dévalorisation du métier d'inspecteur de la jeunesse et des sports.

Cette discrimination est d'autant plus surprenante que les crédits transférés du Ministère de la Santé et des Sports au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) pour payer la PFR auraient pu permettre d'atteindre cet objectif d'égalité de traitement. Elle augure mal de la mise en place de la PFR pour le corps des inspecteurs.

L'assemblée générale du SEJS mandate son bureau national pour saisir en urgence le Premier Ministre et engager tout recours opportun, afin d'obtenir un alignement de la part résultat de la PFR sur les coefficients attribués à d'autres corps remplissant des fonctions comparables.

Cette motion sera envoyée à :

Monsieur le Premier Ministre  
 Mesdames Messieurs les Préfets  
 Monsieur le Secrétaire Général adjoint du Gouvernement ;  
 Madame la Ministre de la Santé et des Sports ;  
 Monsieur le Ministre de la jeunesse et des Solidarités Actives ;  
 Madame la Secrétaire d'Etat aux Sports ;  
 Monsieur le Président de l'Amicale des Préfets ;  
 Madame la présidente de la HALDE ;  
 Monsieur le Secrétaire Général de l'UNSA Education.

### **Motion IV - HARMONISATION de la NOMENCLATURE des SERVICES**



La révision générale des politiques publiques (RGPP) a conduit à une organisation différente des DRJSCS et des DDI selon l'importance relative des territoires qu'elles recouvrent. L'écriture des organigrammes de ces directions a conduit à des formulations différentes des intitulés des postes et des niveaux hiérarchiques au sein des services : services, pôles, bureaux, unités, chefs, responsables, coordonnateurs...

Ces différences génèrent un manque de lisibilité qui, par voie de conséquence peut nuire à une juste attribution de la prime de fonction et de résultat (PFR) à venir, dans sa part fonction.

L'assemblée générale du SEJS mandate son bureau national pour demander une harmonisation nationale de la nomenclature adoptée dans les organigrammes des DRJSCS et des DDI (DDCS et DDCSPP).

### **MOTION V - Rapprochement Syndical**

Lors de la phase de construction du nouveau corps créé à partir de celui des IJS et celui des IASS, l'Assemblée Générale du SEJS préconise la création de groupes de travail intersyndicaux IASS-IJS dans chaque direction ou dans chaque région, qui pourront favoriser la création de lien transversaux à même d'encourager l'émergence d'un champ syndical relatif à la cohésion sociale.

### **MOTION VI - POLITIQUES JSVA**

Les Inspecteurs de la Jeunesse et des Sport du SEJS réunis en Assemblée Générale à Poitiers déplorent l'abandon délibéré par le gouvernement des politiques de l'Etat à l'égard du sport, de la jeunesse et de la vie associative.

Ils se sont pleinement investis dans la réorganisation de l'Etat ; ils constatent et dénoncent :



- Le décalage entre le discours et les actes.
- Le désengagement de l'Etat dans l'accès aux activités physiques et sportives du plus grand nombre au profit d'une organisation et des moyens principalement axés sur le sport de haut niveau et professionnel.
- L'absence d'une véritable politique en faveur de la jeunesse.
- Le démantèlement accéléré du service public, par la mise en place d'agences et l'instrumentalisation des associations.
- Le délitement d'un partenariat équilibré entre l'Etat, les Collectivités locales et les Associations, ciment du lien social.
- Une gestion calamiteuse des ressources humaines entraînant souffrance et démotivation des agents.

La crise profonde et durable qui traverse notre pays exige un projet gouvernemental fort et une organisation cohérente sur l'ensemble du territoire en matière de cohésion sociale pour faire face à la demande et aux besoins prioritaires des usagers.

L'Assemblée Générale mandate le bureau national pour

- Susciter un rapprochement avec toutes les organisations syndicales concernées.
- Solliciter une rencontre avec la Secrétaire Générale des ministères sociaux.
- Engager une action en direction des parlementaires et autres personnalités.
- Engager toute action de communication sur l'information et la promotion sur les missions.

## MOTION VII – PREVENTION et LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Le Syndicat de l'Encadrement de la Jeunesse et des Sports (SEJS), réuni en Assemblée Générale le 2 octobre 2010 à POITIERS, fait part de son indignation devant l'attitude du Gouvernement à l'égard du dopage sportif.

Sous l'impulsion de Ministres successifs, la France s'est honorée d'être à la pointe d'un combat éthique et juridique qui préserve les valeurs des pratiques sportives, notamment auprès des jeunes.

La sincérité du Gouvernement dans cette difficile bataille semble, aujourd'hui, mise en cause par la démission et le récent témoignage du Président de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD).

Les Services de l'Etat chargés de la Santé, de la Jeunesse et des Sports se sont investis avec le soutien du Mouvement Sportif et la confiance des Collectivités Locales pour mettre en œuvre une politique dynamique et crédible de lutte contre le dopage sportif, au plus près du terrain. Cette politique allie prévention, contrôle, sanctions et réinsertion.

Le SEJS dénonce, plus que les effets de la rigueur budgétaire, les entraves révélées sur ce sujet attestant d'une ambiguïté dans le positionnement des plus hautes autorités de l'Etat.

Ils appellent à une application de la loi, pour rendre à la France une position exemplaire, en matière d'éthique sportive.

## Intervention de Rémi VIENOT - Secrétaire Général de la Section des Retraités

Comme d'habitude, je voudrais vous dire la joie qu'ont éprouvée les retraités à participer à ce congrès, et à y participer avec les actifs. Vous avez pu vous en rendre compte hier soir.

Nous étions 15 à ce congrès, 24 avec nos épouses. Nous aurions même dû être plus nombreux. Mais des impondérables, des problèmes de santé les affectant personnellement ou touchant leurs proches, ont retenu au dernier moment sept d'entre nous.

Notre assemblée générale, qui a largement débordé l'horaire prévu, a été consacrée à deux sujets.



Le premier, qui ne nous a pas posé de gros problème, est

celui de notre vie statutaire : nos finances sont saines ; nos effectifs sont stables.

Nous étions l'an dernier 71 cotisants. Nous sommes 71 cette année. Cinq adhérents n'ont pas renouvelé leur cotisation (il vient un temps où les problèmes de santé et le grand âge incitent au repli et au renfermement sur soi-

même), mais cinq nouveaux membres nous ont rejoints.

Nous avons eu, cette année encore, à déplorer quelques décès :

**Joseph CASAMAYOU**, major de sa promotion de professeurs d'EPS, enseignant de grande valeur, qui, à la tête du CREPS de Toulouse, a formé et marqué des générations d'enseignants.

**Jean EYMOND**, lui aussi professeur d'EPS, investi dans la pédagogie, ce qui le conduisit aux fonctions d'IPP.

**Gérard ROQUELAURE**, avec qui j'ai travaillé dans les Yvelines avant qu'il ne prenne la direction de la DDJS du Calvados, chaleureux, passionné, enthousiaste.

**Roland BORDERIE**, chez qui l'alliance d'une personnalité rayonnante, de grandes qualités humaines et d'une compétence professionnelle unanimement reconnue, permit de positionner sa DDJS dans le contexte politique difficile qui était celui de la Seine-Saint-Denis de l'époque, avant qu'il n'excelle à la DRDJS de Nice et dans les fonctions de secrétaire général du SNIPJSL.

Le problème que nous rencontrons tient cependant au fait que l'on perd la trace des retraités, dès qu'ils ont quitté le service où ils exerçaient. C'est pourquoi nous avons entrepris une recherche systématique de leurs adresses afin de les contacter directement. Nous demandons à nos collègues actifs de nous signaler les coordonnées de retraités dont ils auraient connaissance.

Nous aimerions également que nos collègues retraités puissent être associés aux réunions syndicales ou amicales organisées par les sections régionales. Nous communiquerons leurs adresses aux délégués de section.

Le deuxième thème de notre assemblée générale, animée et passionnée, a été consacré à la situation de notre corps, et, plus largement, de notre Maison.

Il faut noter à cet égard que nos retraités, loin de vivre repliés sur eux-mêmes, ont des engagements dans la vie sociale, multiples et variés. Plusieurs exercent des mandats municipaux, la plupart assume des responsabilités associatives, et notre doyen, Raymond JOLLY, vient d'achever, à 94 ans, son troisième roman.

Rien donc de ce qui se passe dans la vie publique ne peut donc les laisser indifférents, *a fortiori* dans ce qui a trait à notre secteur d'activités.

De ce point de vue, l'évolution actuelle et le tour que prend la réforme de l'administration française ont quelque chose de désespérant, et l'avenir nous paraît bien sombre.

A cet égard, au-delà des difficultés actuelles, de la concurrence à laquelle sont confrontés les inspecteurs Jeunesse et Sports de la part de corporations autrement structurées et soutenues que la nôtre, des déclassements ou des reculs que peuvent subir nombre d'entre eux, je continue à penser que leurs qualités managériales et « d'administrateur tous terrains », leur sens du contact et leurs capacités d'adaptation devraient leur permettre, plus facilement qu'à d'autres, d'exercer des activités diversifiées et d'avoir des carrières intéressantes.

Mais c'est l'évolution politique générale, illustrée par la forme que prend actuellement la mise en œuvre de la RGPP, qui est le motif le plus sérieux de notre désespérance.

L'heure, pour ce qui relève de notre secteur d'intervention, est à la cohésion sociale. Ce positionnement, quoiqu'on puisse en penser, ménageait des ouvertures intéressantes. Ce pouvait être l'occasion de contribuer à la mise en œuvre d'une véritable politique de cohésion sociale, mettant en cohérence les différents dispositifs dans le cadre d'une approche globale. Et dans ce contexte notre champ d'intervention, notamment sportif, et nos valeurs (dont tout particulièrement l'éducation populaire) constituaient des apports de taille.

Or, dans le cadre

- d'une réforme sans projet,

- de regroupements sans perspective ni réflexion de structures aux cultures d'entreprise et aux modes d'action radicalement différents, ce qui aboutit à des empilages bourrés de contradictions,
- d'une réduction mécanique des moyens, sans réflexion correspondante sur les orientations ni de travail sur les procédures (lequel constitue le gissement de productivité de l'administration),
- d'une approche égoïste où chacun voit midi à sa porte et ne se préoccupe que de son propre intérêt, ce qui conduit à des conflits aigus entre l'échelon départemental et l'échelon régional, et (plus grave encore) entre l'Etat et les collectivités locales,

notre action en matière de cohésion sociale se réduit à une série de mesurètes, ponctuelles et sans cohérence, où l'on se borne, en plaçant ça et là des rustines, à répondre à l'immédiat, au ponctuel, sans le moindre espoir de faire évoluer la situation, ni même d'enrayer sa dégradation.

Il est donc apparu à la section des retraités que, face à ce problème de politique générale, notre syndicat ne pouvait être absent.

Sous quelle forme ? Cette question a fait l'objet, dans notre section, de débats passionnés et de propositions pertinentes, mais inadaptées aux forces et au positionnement de notre syndicat.

Il nous semble cependant que, dans un contexte où se profile l'approche des élections présidentielles, notre syndicat devait, au moyen d'un questionnaire un peu détaillé (seul moyen de faire avancer leur réflexion) interroger les différents partis sur leur position en matière de politique sportive, de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, et de cohésion sociale.

Enfin les retraités ont une dernière préoccupation. C'est que, dans le cadre de l'évolution des corps et des métiers qui va caractériser la fonction publique française, et de la recombinaison des organisations syndicales, cette évolution induira nécessairement à plus ou moins long terme, nous conservons ce lieu de rencontre, d'échanges et de promotion des valeurs qui sont les nôtres, que nous offre actuellement le SEJS.

## Intervention de Patrick GONTHIER, Secrétaire Général de l'UNSA-Education



Patrick GONTHIER se réjouit de venir de nouveau personnellement à l'Assemblée Générale du SEJS, ce qu'il fait très régulièrement, quasiment chaque année. Il constate le sérieux du travail du SEJS, de ses motions, et de leur cohérence.

Il fait aussi le constat de l'absence de gouvernance politique et administrative globale, trop laissée à l'appréciation locale.

Le contexte est actuellement le suivant : le combat sur la réforme des retraites a obtenu un soutien massif (71% de l'opinion publique est opposé à cette réforme). Elle est en effet perçue comme injuste car financée exclusivement par les salariés et pénalisant les carrières discontinues.

Quel avenir pour la jeunesse dans un pays où l'on ne parle d'elle que de manière négative (violence, absentéisme ...) ?

En matière d'annonces budgétaires, l'emprise de la RGPP est totale : 100 000 suppressions d'emploi dans la fonction publique en deux ans. Les crédits d'intervention sont très largement en baisse. Suppressions de crédits aux collectivités locales. Patrick GONTHIER partage les éléments les plus durs des motions du SEJS relatives au retrait de l'Etat en matière de sport et de jeunesse ; la cohésion sociale est en danger.

Au plan sociétal, on constate un affaiblissement du vivre ensemble en désignant des boucs émissaires (les ROMS). Il y a exclusion du système scolaire d'élèves en difficulté et mise en concurrence d'établissements ; cela offre une vision préoccupante du système scolaire, contraire au principe d'égalité républicaine et de progrès. Le niveau atteint n'est plus supportable. Il faut réagir face à cette xénophobie comparable à celle de l'Italie.

La responsabilité syndicale repose donc sur la raison et non sur les hurlements générant un



clivage simpliste noir/blanc que le Président de la République veut provoquer, avec, par exemple, la mise à l'écart des scolarisés turbulents (dans des centres à part), comme la mise en avant des élèves méritants (internats d'excellence). Cela constitue des emblèmes d'une dégradation de l'idée républicaine de progrès et d'égalité.



Il faut par ailleurs mentionner l'importance des prochaines échéances électorales syndicales, les élections au CTP des DDI et DRJSCS, le 19 octobre prochain, dont l'agrégation des résultats au niveau national permettra de créer un CTP interministériel.

Par ailleurs, le 20 octobre 2011 sera organisé un nouveau vote des trois fonctions publiques. Tous les agents, contractuels ou titulaires, éliront leurs délégués pour les nouveaux comités techniques (CT) ministériels et les CAP. Ce sera la première fois que nous serons confrontés à ce type d'élections.

L'avenir syndical se fera aussi dans des réorganisations générées par rapprochement nécessaire avec des forces bien identifiées. Les débats importants seront traités lors des CT ministériels, délaissant sans doute trop le niveau local.

Cela peut susciter des engouements syndicaux nouveaux ; il faut demeurer optimiste.

Jeunesse et Sports est toujours un laboratoire du futur : à l'évidence, ce secteur a été prémonitoire car d'autres ministères emploient des termes avancés par Jeunesse et Sports il y a plusieurs années (par exemple celui souffrance au travail). L'Inspection Générale ne porte pas assez d'attention à ces aspects.

Philippe CHAUSSIER, Secrétaire Général du SEJS, remercie Patrick GONTHIER pour ses propos. Il conclut cette Assemblée Générale et ce Congrès par des remerciements et orientations pour 2010-2011, figurant dans l'éditorial du présent SEJSInfo.



### Hommage à nos Collègues disparus

Le SEJS a appris le décès de notre collègue, **Yves PARDONNET**, fin octobre 2010, à la suite d'un malaise à l'occasion d'une manifestation sportive à laquelle il assistait.

Yves PARDONNET est né le 15 mars 1938. Il était instituteur et a passé le concours d'IJS en 1969. Il fut nommé en Moselle puis occupa le poste de DDJS des Ardennes de 1973 à 1982. En détachement, il fut ensuite directeur des services du Conseil Général des Ardennes jusqu'à sa retraite.

Le SEJS adresse à son épouse et à ses proches ses sincères condoléances.

Notre collègue **Gérard ROQUELAURE** est décédé en août dernier, suite à une AVC qui l'avait lourdement handicapé. Il était né le 15 avril 1930. Le SEJS lui a rendu hommage à l'occasion de son congrès, dans les propos des Secrétaires Généraux des actifs et des retraités.



Le SEJS adresse à son épouse et à ses proches ses sincères condoléances.

Notre collègue et ami Robert HESS, qui l'a côtoyé lorsque Gérard ROQUELAURE était DDJS du Calvados, nous a transmis une photo, que nous publions bien volontiers.



Le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et sports a été durement frappé par le décès de l'un des plus brillants d'entre les siens, Joël BALAVOINE, survenu le 30 octobre dernier.

En sa mémoire, il a appelé à s'unir tous ceux qui furent témoins de son engagement pour une politique de jeunesse créatrice, respectueuse du pluralisme associatif et de la singularité du parcours de chaque jeune.

Pour soutenir l'engagement de chacun, un service public de la jeunesse, du sport et de la vie associative reste nécessaire.

C'est une garantie de l'orientation laïque de notre République.

Le SEJS a adressé ses profondes condoléances à la famille de Joël BALAVOINE et à ses proches.

Né en 1950, Joël Balavoine fit des études de philosophie. Il fut admis au concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse, des sports et des loisirs en 1975, puis occupa différents postes au sein du ministère de la Jeunesse et des sports, notamment à la DDJS du Pas-de-Calais, au CREPS de Wattignies et à la DRDJS d'Alsace, où il fut directeur.

Nommé directeur de la jeunesse et de la vie associative en 1993, il devient inspecteur général de la Jeunesse et des Sports en janvier 2000.

Joël Balavoine fut administrateur fédéral des pupilles de l'enseignement public (PEP) depuis 2000 et secrétaire général depuis 2001, mais également vice-président de l'UCPA, vice-président de la JPA et administrateur des CEMEA. Il contribua de manière décisive à la création l'association puis du comité d'histoire des ministères chargés de la Jeunesse et des Sports, dont il était le

Notre collègue Michel HELUWAERT, membre et trésorier du comité d'histoire dont Joël BALAVOINE était le président a récemment fait paraître l'ouvrage suivant, dont le SEJS se fait un plaisir d'assurer la publicité, ce que Joël aurait certainement apprécié.

## Jeunesse & Sports

1936-1986 : du militant au fonctionnaire

Le ministère de la Jeunesse et des Sports, une construction historique fondée sur la conjonction de deux objets complexes (*la jeunesse, les sports*) a, entre 1936 et 1986, mis en œuvre des politiques publiques de transformation sociétale portées par un collectif de fonctionnaires issus, pour la plupart, de la militance associative.

Grâce à des services très proches de la population et des élus locaux il a œuvré au développement du mouvement sportif et mené une politique volontariste de création d'équipements sportifs et socioculturels, établi, en créant des milliers de postes d'enseignants d'EPS, l'éducation physique dans le secondaire puis engagé la réforme des rythmes du primaire.

Il a porté des politiques publiques en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et fondé des principes d'intervention en matière culturelle puis, tout en conduisant une politique de démocratisation des loisirs culturels et de pleine nature, défini les critères de capacité des éducateurs sportifs et des animateurs culturels.

Conçu dans une logique missionnaire il s'est, depuis la décentralisation, ouvert à la logique gestionnaire conduisant à une réforme de ses structures et des missions de ses personnels qui, de promoteurs d'expérimentations sociétales doivent devenir des experts en charge du contrôle de la légalité dans leur champ d'action.

Au long de cet essai sociopolitique Michel Héluwaert s'est efforcé de montrer l'importance du fait humain dans la constitution et les réalisations de cette task force considérée par certains comme « une folie administrative » et qui a vu l'essentiel de ses projets mis en œuvre entre 1936 et 1986. Entre ces deux dates ses acteurs sont passés de la position de militant à celle de fonctionnaire.

*Inspecteur honoraire de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, Michel Héluwaert est docteur en science politique et membre fondateur de l'Association pour un Comité d'Histoire des ministères chargés de la Jeunesse & des Sports. Ancien militant des Auberges de jeunesse et du SNI, il a été instituteur, maître de Cours Complémentaire et attaché d'administration universitaire.*

Photo de couverture: Publicité du Commissariat Général à l'Éducation Générale & aux Sports en faveur de sa politique d'équipement sportif.



9 782296 126374

ISBN : 978-2-296-12637-4  
24,50 €

Michel HELUWAERT

Jeunesse & Sports  
1936-1986 : du militant au fonctionnaire



Michel HELUWAERT

## Jeunesse & Sports

1936-1986 : du militant au fonctionnaire

Préfacé par  
Michel Miaille

&  
Jean-Pierre Augustin



Animation et Territoires

L'Harmattan





Les congressistes 2010 (du premier au deuxième rang, de gauche à droite) :

Martine DAVID-IGEL, Mireille GUYONNAUD, Véronique CAZIN, Martine CHARRIER, Brigitte ASTIER-CHAMINADE, Valérie BERGER-AUMONT, Isabelle BECU-SALAÜN, Anne SCHIRRER, Jeanne VO HUU LE, Gillo CARUSO,

Jean-Léopold COPPE, Ascencio GARCIA, Jean-Christophe LAPOUBLE, Gérard CREPS, Jean-Marie BONNET, Fabien MARTHA, Jean-Louis LAMARRE, Laurent VILLEBRUN, Eric LEDOS, Jean-Marc POULEAU, Gérard TOUCHET, Philippe BERTRAND, Yves LAFFONT, Yannick BARILLET, Pierre-Yves BOIFFIN, Bernard BOUIC, Bruno BETHUNE, Sébastien DARTAI, Philippe CHAUSSIER, Michel CHAUVEAU, Jean-Marie THEPOT, Jean-Michel LECLERCQ, Guy FABRETTI, Emmanuel COQUAND, Gérard ROUZIES, Denis MUSSO, Damien KLEINMANN, Pierre LARRE, Dominique GALATOLA.

Absents sur la photo :

Edvige BAKKAUS, Fabienne DEGUILHEM, Christian JEANNE, Serge MILON, Yves PHAM VAN, Max PINSON